

*L'Adresse—M. Lachance*

● (1530)

Appuyé par le député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance), je propose maintenant que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence.

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a fait aux deux Chambres du Parlement.

**Des voix: Bravo!**

[Français]

**M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont):** Monsieur le président, c'est pour moi un honneur d'appuyer la motion de l'honorable député de Restigouche (M. Harquail). La fierté que j'en ressens, je la partage avec les citoyens de la circonscription Lafontaine-Rosemont, qui ont eu le courage, en 1974, d'élire le plus jeune député à la Chambre.

Je voudrais profiter de cette occasion pour m'associer à l'apologie, qui a été faite par plusieurs députés éminents de la Chambre, de la regrettée M<sup>me</sup> Albanie Morin, et manifester à ses proches mes sincères condoléances.

[Traduction]

Je voudrais également au début de la présente session rendre hommage à monsieur l'Orateur dont l'impartialité et la perspicacité ont si souvent contribué à éclairer nos délibérations au cours des deux dernières sessions.

**Des voix: Bravo!**

[Français]

**M. Lachance:** Je voudrais enfin formuler le vœu que l'idéal qui anime tous les députés se retrouve durant nos prochaines délibérations, et que la saine polémique ne dégénère pas en confrontations virulentes engendrées par des passions politiques trop farouchement partisans. Mon collègue de Restigouche a brossé un éloquent tableau des configurations physiques et sociales de sa circonscription et des mesures gouvernementales proposées qui pourraient favoriser son développement.

Ma propre circonscription se situe à un autre point de la mosaïque canadienne et diffère par plusieurs aspects des caractéristiques locales définies par mon préopinant. En effet, Lafontaine-Rosemont avec ses 60,000 habitants est une région à population dense, composée à 90 p. 100 de francophones. Le citoyen qui y habite est un ouvrier spécialisé, ou semi-spécialisé, et dispose de revenus dits «moyens». On y observe une population beaucoup plus âgée que celle de la moyenne métropolitaine, cette situation étant en partie attribuable à la présence proportionnellement plus élevée d'adultes célibataires, et aussi à l'exode des jeunes ménages vers les développements immobiliers de la banlieue montréalaise, où l'espace vital est moins restreint.

Lafontaine-Rosemont est vraiment un secteur considéré par plusieurs comme zone semi-grise, et côtoie des secteurs d'habitation définis eux-mêmes comme prioritaires, dont la proximité le soumet à de fortes pressions qui compromettent dangereusement l'équilibre de ses bâtiments et de son environnement. Au

[M. Harquail.]

fait, au cours des dernières années, les transformations de l'utilisation des sols survenues au centre-ville de Montréal et dans sa périphérie ont entraîné une réduction importante du nombre déjà restreint de logements à loyer modique à Montréal. Ces transformations et les démolitions qu'elles ont entraînées ont aussi provoqué des déplacements de population qui se font déjà sentir dans les districts limitrophes de ces zones, en particulier dans Rosemont.

Par ailleurs, comparativement aux zones prioritaires, Lafontaine-Rosemont est le quartier qui présente la plus grande homogénéité résidentielle, la fonction industrielle n'occupant que 4.4 p. 100 de la superficie totale du quartier. Enfin, Lafontaine-Rosemont constitue ce qu'il est convenu d'appeler un «quartier de locataires», un logement seulement sur dix étant habité par son propriétaire.

[Traduction]

On comprendra facilement pourquoi j'ai noté avec intérêt l'importance particulière accordée par le gouvernement au problème de l'habitation. Le gouvernement a réitéré sa promesse de faire tout en son pouvoir pour offrir aux Canadiens des logements convenables à des prix raisonnables.

Enfin, il est indéniable que les commettants de Lafontaine-Rosemont profiteront de l'importance accrue de l'assistance aux petites entreprises (qu'on trouve partout dans ma circonscription) annoncée dans le discours du trône ainsi que de toute la série de stimulants divers que le gouvernement se propose de présenter pour favoriser l'expansion et la prospérité de ces petites entreprises.

[Français]

Monsieur le président, il faut souligner ici que, quel que soit le tissu physique et social qui constitue le Canada, avec ses différences, ses disparités, et même trop souvent ses divergences d'intérêt, le discours du trône annonce des mesures positives dont tous et chacun pourront tirer parti, et qui, sans l'ombre d'un doute, auront un impact certain tant au niveau local que national. Que ce soit dans les secteurs des restrictions gouvernementales, du rythme de croissance de la Fonction publique, du contrôle de l'inflation, du commerce international, de l'aide à la petite entreprise, de la création d'emplois permanents, de la mise à jour de la loi sur l'assurance-chômage, de la nouvelle loi sur l'immigration, des négociations collectives ou sectorielles, et des relations patronales-syndicales, de la loi sur la concurrence, de la conservation de l'énergie, des ressources renouvelables, de la sécurité sociale pour les gens âgés, les jeunes et les handicapés, les ajustements au Régime de pensions du Canada pour les conjoints qui demeurent au foyer, les arrangements fiscaux avec les provinces, l'habitation, le sport, le droit de la famille, la recherche d'un nouvel ordre économique international, le droit à l'information, le contrôle exercé par l'Auditeur général à l'égard de l'administration fédérale, la promulgation d'une charte des droits et la diffusion des débats, le discours du trône répond aux exigences d'une société en évolution, qui cherche constamment à améliorer ses conditions de vie et aspire à une plus grande justice sociale tout en conservant intactes, autant que faire se peut, l'identité de l'homme, son individualité et sa liberté de choix.